

La «maison de succession» à l'époque néo-assyrienne

Juan-Luis MONTERO FENOLLÓS
Universidad de La Coruña

Abstract: This paper is a study, through archaeological, iconographic and textual documentation, about an essential institution in the neo-assyrian monarchy succession system. This institution is the *bīt ridūti* or the «house of succession», which was the residence of “crown prince” in Assyria in the eighth and seventh centuries B.C.

« Aššurnasirpal, le roi d'Assyrie, le grand roi, le roi puissant, le roi inégal de l'univers, le roi des quatre régions du monde, le soleil de tout son peuple... l'homme vaillant dont les actions son soutenues par les dieux Aššur, Adad, Ištar, Ninurta, ses alliés,... » (Joannès 2001, 57). Cette formule et d'autres semblables ont été employées par la royauté assyrienne au 1er millénaire av. J.-C. pour se présenter devant ses sujets. L'idéologie royale assyrienne part d'un modèle mésopotamien traditionnel¹, mais le pousse à des dimensions encore jamais atteintes, comme l'atteste le développement de la titulature royale. Le roi néo-assyrien est clairement un monarque absolu et sans rival. Il n'y avait pas de contrepois à son autorité. Ce pouvoir absolu incite le roi à faire mieux que ses prédécesseurs et à laisser, par ses exploits militaires, ses constructions palatiales et ses restaurations de temples, un souvenir durable dans la mémoire des hommes. La seule limite à cet immense pouvoir est l'obligation de reconnaître la primauté des dieux.

Dans ce système autocratique, la succession au trône était un processus fondamental pour préserver la position centrale du roi assyrien. Malgré tout, il n'y eut en effet jamais de définition stricte des règles définissant l'ordre de succession. L'unicité dynastique postulée par les assyriens n'empêche pas qu'un certain nombre de coups d'état se soient produits (p. e. Sargon II).

Dans ce contexte historique, l'étude d'une institution créée en Mésopotamie du nord au 1er millénaire av. J.-C. devient vital. Il s'agit d'une institution appelée *bīt ridūti*, une expression assyrienne qu'on peut traduire de façon littérale comme la « maison de succession »², autrement dit, le *bīt ridūti* est celui que par tradition on connaît comme le « palais du prince héritier »³.

L'objectif principal de cet article est celui d'analyser en détail les différents aspects de la « maison de succession » dans le domaine assyrien, parce qu'il y a encore certaines incertitudes et contradictions autour de cette institution proche-orientale.

* Cet article fait partie du projet de recherche “El príncipe heredero en época helenística” (BHA-2000-0193), Ministerio de Ciencia y Tecnología, Espagne, dirigé par monsieur le professeur Víctor Alonso Troncoso (UDC).

¹ Voir par exemple *IRSA* IIA4c.

² *CDA*, 46, s.v. *bītu(m)*: “house”; *CDA*, 304, s.v. *ridūtu(m)*: 2. “succession”.

³ *CAD*, R, 326, s.v. *ridūtu* in *bīt ridūti*: 1. “residence of the crown prince”.

L'objectif secondaire est celui de rechercher dans les origines orientales de la monarchie hellénistique, sujet de ce colloque international. Les relations entre les institutions néo-assyriennes et celles des perses achéménides ont été fortes et claires. Mais les liens entre les premières et la royauté hellénistique n'ont pas été évidents du tout. Les rois hellénistiques ont été depuis le début, au IV^e siècle av. J.-C., des monarques absolus. Les origines de ce système sont à chercher dans les régimes monarchiques établis dès le 3^e millénaire av. J.-C. en Mésopotamie.

Le point de départ de notre recherche a été celui d'arriver à identifier, dans le registre archéologique mésopotamien, les traces matérielles du *bīt ridūti*, c'est-à-dire, démontrer l'existence de ce bâtiment particulier dans les grandes villes de l'empire assyrien. L'étude de cet édifice est la clé pour comprendre le système de succession au trône en Assyrie, car la création de la « maison officielle de succession » a été un essai des rois assyriens pour organiser ce processus complexe. Le développement de cette nouvelle institution politique, avant inconnue en Mésopotamie, va connaître son apogée dans un contexte historique bien précis, les règnes de Sargon II, Sennacherib, Assarhaddon et Aššurbanipal (721-627 av. J.-C.)⁴.

La « maison de succession » était un véritable palais, *ēkallū(m)* en assyrien⁵, dans lequel le prince héritier se formait dans le métier royal. Il s'agissait de leur résidence privée et du siège depuis lequel l'héritier participait aux affaires de l'empire, en sa qualité de représentant du roi. En tant que palais mésopotamien, la « maison de succession » devait avoir une pièce liée à la fonction royale: la salle du trône. Elle était le lieu où le roi donnait audience.

En Assyrie, on connaît seulement un édifice identifié de façon sûre comme « maison de succession » ou *bīt ridūti*. Il s'agit du palais nord de Ninive, daté du début du VII^e siècle av. J.-C., que le roi Sennacherib va construire pour son successeur au trône (fig.1 : a). La documentation cunéiforme ne laisse pas de doutes ; dans un texte on peut lire: « the *bīt ridūti*, the alternate palace within Ninive, which Sennacherib had built »⁶. Dans une autre inscription le roi Aššurbanipal exprimait son attachement à la demeure de sa jeunesse en développant les raisons sentimentales qui le poussèrent à reconstruire le *bīt ridūti* de Ninive: « parce que j'avais grandi dans ce *bīt ridūti*, [parce que] ses *šedu* et ses *lamassu* (= des bons génies) y avaient protégé ma vie de prince héritier (*mār šarri(m)*)... [parce que] cette demeure est vraiment la sauvegarde de son maître... » (*AsbF* ; Aynard 1957 : 30).

Dans le plan de la « maison de succession » de Ninive on peut identifier sans difficulté la salle du trône (fig.1 : a, lettre F). L'organisation de cette unité architecturale est la suivante: une grande salle allongée avec trois portes vers une cour, deux petites salles aux extrêmes de celle-ci et un dernier espace avec un pilier central. La fonction de ce grand pilier rectangulaire était celle de soutenir un escalier en bois (non conservé). Cette escalier était le point de connexion entre les demeures privées de

⁴ Pour la transcription des noms propres et les dates nous avons utilisé à Joannès (2001), et pour les abréviations on a suivi le *Reallexikon der Assyriologie*.

⁵ *CDA*, 67, s.v. *ēkallū(m)*.

⁶ *CAD*, R, 327, s.v. *ridūti* in *bīt ridūti* : ... *VAB VII/2*, 84 x 51 (= *Asb*.)

l'héritier, placées au premier étage, et la salle du trône, au rez-de-chaussée ; elle était le lieu de contact entre le successeur et le monde extérieur. On trouve cette unité architecturale bien définie dans tous les palais néo-assyriens fouillés, car la salle du trône était un symbole de la royauté assyrienne (fig. 3 : a et b).

À Ninive, tout a été mis en oeuvre pour donner au roi un palais digne de lui (Matthiae 1996b). Sennacherib voulait surpasser tout ce que l'on connaissait: « Je confèrai ainsi à tout ce palais la perfection qui convenait; de son ensemble j'élevai le faite afin de provoquer l'admiration de tous les peuples et je lui donnai pour nom celui de Palais sans Rival » (Lackenbacher 1990, 53). Ce palais (fig. 3 : a) avait une salle du trône composée d'un grand espace allongé percé de trois portes, une petite salle à l'extrême, et une autre qui n'a pas été conservée (salle des escaliers ?).

À Dûr-Šarrukîn, la ville nouvelle rêvée et fondée par le roi Sargon II vers l'an 731 av. J.-C., on connaît depuis 1843 (Larsen 2001) un autre grand palais assyrien (Margueron 1995). Il est avec dix hectares le plus vaste palais jamais bâti en Assyrie (fig. 2 : a). Dans ce complexe édifice palatial on peut distinguer sans difficultés la salle du trône, qui est semblable à celle attestée dans la « maison de succession » de Ninive. Elle a la même organisation tripartite: un espace allongé, dont la porte principale était gardée par des taureaux androcéphales, une petite salle et un escalier conduisait à l'étage. Placé sur une acropole, il constitue avec les six temples et la ziggurat qu'il englobe le point le plus élevé de toute la ville. L'acropole abritait, dans une deuxième terrasse plus basse, le temple du dieu Nabû et les demeures des hauts dignitaires.

La « Citadelle de Sargon » à Khorsabad fut une ville éphémère, parce qu'elle a été abandonnée en 705 av. J.-C. Les textes en témoignent: il s'agit d'une ville nouvelle résultat d'une fondation royale. « En ce temps-là, suivant l'ordre d'un dieu et l'impulsion de mon cœur, je construisis une ville en amont de Ninive et l'appelai Dûr-Šarrukîn... » (Huot *et al.* 1990, 209).

Dans le secteur sud-ouest de Dûr-Šarrukîn, on a fouillé un autre grand bâtiment qui a été appelé la « Résidence F » (fig. 1 : b). Il y a, néanmoins, des contradictions sur la fonction pour laquelle il a été construit. L'hypothèse généralement acceptée entre les chercheurs est celle d'interpréter ce monument comme un arsenal ou fortin (*ēkal māšarti* en assyrien)⁷. À notre avis, il s'agit d'une interprétation erronée. La « Résidence F » de Khorsabad doit être vue comme un véritable palais. De plus, on a pu localiser dans son plan la salle du trône d'organisation tripartite typique des palais néo-assyriens (fig. 1 : b, salle 23). Étant donné qu'il existe un grand édifice palatial à la ville, conçu comme le siège de la royauté, la position la plus cohérente dans le système royal assyrien est celle d'entendre cette résidence comme la « maison de succession », c'est-à-dire que l'arsenal de Dûr-Šarrukîn devient, dans notre hypothèse, le palais de l'héritier, le futur roi Sennacherib. Il est, à notre connaissance, le premier prince assyrien dont l'association au *bīt ridûti* est bien attestée.

⁷ Il y a des divergences entre les chercheurs sur la fonction de la « Résidence F » de Khorsabad. Huot *et al.* 1990, 210, Van de Mierop 1999, 92, et Battini et Villard 2001, 250-251, entre d'autres, ont identifié ce bâtiment comme un arsenal. Par contre, Frankfort 1996, 155 et Margueron 2003, 235 pensent que là-bas se trouvait le palais du prince héritier. Matthiae 1996a, 47 et 1996b, 17 dans deux livres différents propose les deux possibilités : palais de l'héritier et arsenal.



Fig. 1 a: Palais nord de Ninive (Matthiae 1996b).
b: Résidence F de Khorsabad (Matthiae 1996b).

En Mésopotamie, la fondation d'une ville était un acte royal organisé et pensé⁸. Ce n'était pas un fait dû au hasard. Si la construction constituait l'un des domaines réservé au roi mésopotamien, le phénomène s'est accentué aux périodes néo-assyriennes. Dans l'Assyrie, chaque souverain devait manifester son autorité et la légitimité de son pouvoir à travers des constructions imposantes (Lackenbacher 1982, 175). La découverte de nouvelles villes est une chance qui permet de mieux cerner les conceptions des mésopotamiens touchant les modalités d'une ville qui leur semblait idéale. D'habitude la cité orientale et sa structure urbaine contenaient un programme idéologique. Un bon exemple est la refondation de Babylone par les rois chaldéens. Babylone était, aux yeux de ses contemporains, le cœur spirituel et intellectuel de la Mésopotamie. Elle était le centre cosmique, le symbole de l'harmonie du monde, née de la puissance de son dieu suprême, Marduk, vainqueur des forces du chaos et organisateur de l'univers. Cet aspect cosmologique était à l'origine de la conception architecturale et décorative de la ville. La ziggurat (la célèbre Tour de Babel) était l'élément générateur qui coordonnait le plan de la cité (Margueron 2001).

En tant que ville nouvelle, fondée *ex nihilo*, Dûr-Šarrukîn permet d'éclairer les rapports entre urbanisme et pouvoir. La ville exprime une conception du cosmos au centre duquel se trouve le souverain. Sargon II a créé sa propre capitale en suivant un programme politique. Il existe aussi un principe d'organisation géométrique qui cache une valeur symbolique (Mootgart 1969, 145). Dûr-Šarrukîn est peut-être l'un des meilleurs symboles du concept et de la structure de l'état assyrien⁹. La ville, de plan approximativement carrée, réalisait dans l'espace la hiérarchie de la société assyrienne: à l'abri de puissants remparts, appelés « Ninurta affermit pour toujours les fondations du mur » (Battini et Villard 2001, 249), s'étendait la ville basse. À la limite nord de la ville, se trouvait le secteur officiel sur une terrasse à deux niveaux et protégée par une enceinte intérieure, qui avait pour nom « Aššur est celui qui fait durer le règne du roi qui l'a bâtie et protège ses troupes » (Battini et Villard 2001, 249). Dans la terrasse la plus haute, l'acropole, s'élevaient le grand palais royal et les temples. La deuxième terrasse regroupait les résidences des hautes dignitaires du royaume associées au temple de Nabû, reliés par un pont au secteur royal. Dans ce projet, même les portes se chargent d'un message de propagande : elles se présentent aux visiteurs comme l'anticipation du faste imposant du palais, vrai cœur de la ville et de l'empire¹⁰.

Dans un autre secteur de la ville, situé contre le flanc sud-ouest du rempart extérieur, se trouvait le *bût ridûti*, la « maison de succession ».

À notre avis, Dûr-Šarrukîn a été créée par un roi à la fin du VIII^e siècle av. J.-C. pour matérialiser en une ville la structure et le système d'organisation de la monarchie et l'état assyriens (fig. 2 : b):

⁸ Voir les textes sur la fondation de Dûr-Samsu-ilûna (*IRSA* IVC7e) et de Dûr-Yahdun-Lim (*IRSA* IVF6a).

⁹ Sur le concept de la royauté assyrienne voir, entre d'autres, Fales 2001, 3-80.

¹⁰ Šamaš, Adad, Enlil, Ninlil, Anu, Ištar, Ea et Bêlet ilâni sont les noms des divinités des huit portes de Dûr-Šarrukîn, Battini 1998, 42.

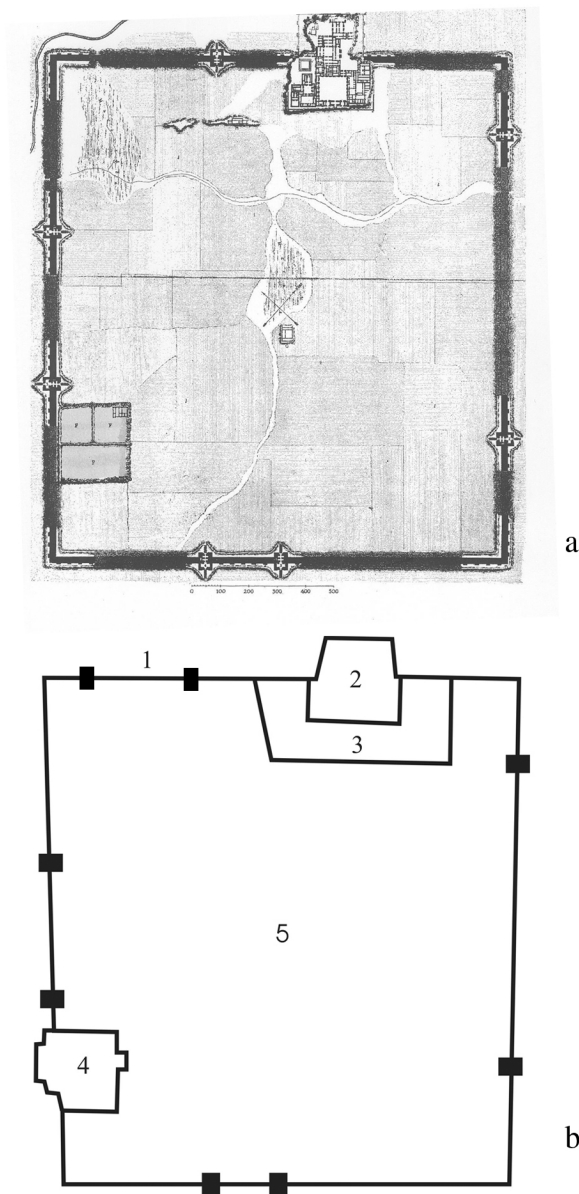


Fig. 2 a: Plan général de Khorsabad (Fontan 1994).

b: La symbolique de la ville de Dûr-Šarrukîn.

- 1.- Rempart: le pouvoir de la royauté.
- 2.- Acropole: le roi et les dieux.
- 3.- 2e terrasse: les dignitaires et la haute administration de l'empire.
- 4.- *bît ridûti*: le palais du successeur.
- 5.- Ville Basse: L'activité économique

- La muraille extérieure était le symbole de pouvoir et de vigueur que la royauté néo-assyrienne voulait transmettre aux rois étrangers.
- L'acropole était la demeure du roi et des dieux. Le palais royal était le lieu d'exercice du pouvoir, la résidence du souverain et le modèle du monde prospère sur lequel il règne. Le roi était placé sur la protection des divinités.
- L'acropole (palais et temples) dominait le secteur des dignitaires chargés de l'administration de l'empire (placé sur une deuxième terrasse) et, bien sûr, la ville basse, centre de la vie quotidienne et de l'activité économique.
- La « maison de succession » (fig. 2 : b, 4) était placée dans un autre secteur détaché de l'ensemble de la ville, construite sur une terrasse, et protégée par un rempart intérieur. Elle était le véritable symbole de la continuité de la dynastie et de la stabilité de l'empire assyrien.

D'après cette recherche archéologique, il est évident qu'un édifice (le *bīt ridūti*) a été destiné dans la période néo-assyrienne à devenir la résidence de l'héritier au trône. Néanmoins, il y a certaines difficultés pour trouver dans les textes assyriens un titre précis qui définit le statut de ce que nous appelons aujourd'hui le prince héritier. Dans les textes de l'époque, on a employé une expression qui semble ambiguë pour nous les modernes, celle de *mār šarri(m)*, c'est-à-dire « le fils du roi »¹¹. D'habitude elle est utilisée au pluriel sous la forme sumérienne DUMU.MES LUGAL, faisant référence d'une façon générale à la totalité des fils du roi assyrien. Mais cette expression fait également allusion au successeur du monarque, distinct des autres fils du roi¹². Au même temps, les scribes du 1er millénaire av. J.-C. ont fait usage de l'expression *mār šarrūtu* pour définir le statut de l'héritier au trône, mais seulement dans les textes néo-assyriens¹³.

Assurbanipal, nommé successeur par Assarhaddon, a utilisé dans les inscriptions cunéiformes un titre que ne laisse pas de doutes. Il s'est fait appeler *mār šarri (rabū) ša bīt ridūti* ou *mār šarri ša É UŠ-te*¹⁴. Il s'agit d'une expression assyrienne qu'on peut traduire d'une façon littérale par « le fils du roi de la maison de succession ». Nous sommes devant le titre par excellence du successeur au trône, celui qui est le plus proche à l'idée moderne du prince héritier. Ce qui est remarquable c'est que ce titre met l'accent sur un aspect important : le fait d'habiter dans le *bīt ridūti* est la clé pour reconnaître le statut de « successeur désigné ». À notre avis, ce titre était utilisé pour distinguer l'héritier au trône entre les fils du roi. De plus, le roi Sennacherib va choisir son fils Assarhaddon comme « *māru ridūti* », c'est-à-dire, « fils de succession »

¹¹ Dans la Grèce ancienne, la coutume était celle d'ajouter le patronyme ΠΙΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΠΙΤΟΛΕΜΑΙΟΥ.

¹² CAD, S/II, 105ss., s.v. *šarru* (in *mār šarri*) : « 1. crown prince, designated successor, 2. son of a king, prince » ; 2b. « as a generic term for sons or other members of the king's family, often in the pl. ». AHW, II, 615, s.v. *māru(m)* : 5. *mār šarri(m)* : a) Prinz, b) Kronprinz, c) ... Kronprinzenstellung ». CDA, 199, s.v. *māru(m)* : « 1... *mār šarri(m)* prince, NA crown prince ».

¹³ CAD, S/II, 123, s.v. *šarrūtu* (in *mār šarrūtu*) : « status of crown prince ». CDA, 199, s.v. *māru(m)* : « 1... *mār-šarrūtu* status of crown prince ».

¹⁴ AHW, II 615, s.v. *māru(m)* et CAD, R, 326, s.v. *ridūtu*.

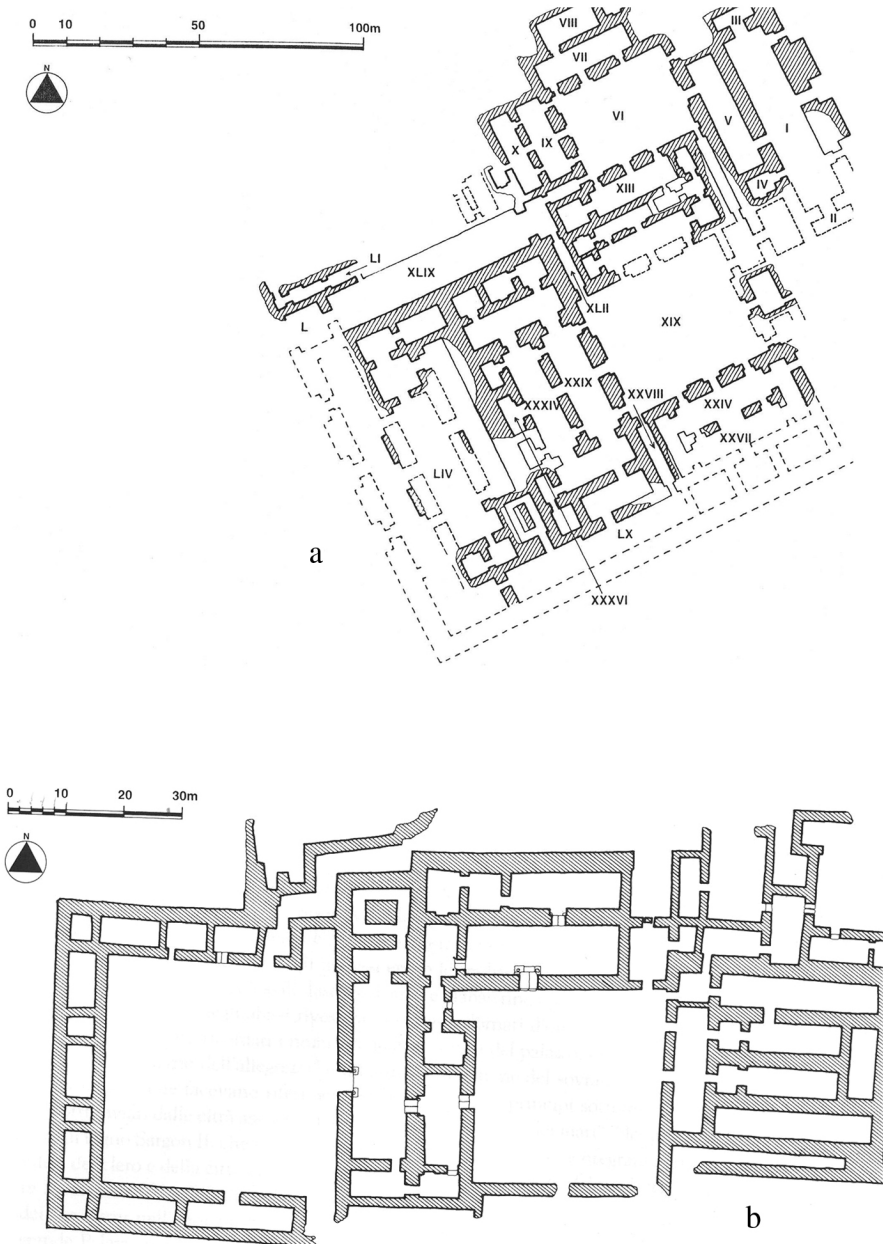


Fig. 3 a: Palais sans Rival de Ninive (Matthiae 1996b).
 b: Palais de Arslan Tash (Matthiae 1996b).

(Caramelo 2002, 222). C'est pourquoi il est vraiment nécessaire de bien définir l'importance que le *bīt ridūti* a eu comme institution politique pour la monarchie assyrienne. Cette définition est indispensable pour comprendre le système de succession.

Le processus commençait avec l'élection du successeur par le roi, comme il était évident dans une monarchie absolue. Mais l'élection royale avait quelques limitations, car celle-ci devait obtenir la ratification des dieux à travers un complexe système de divination et de consultation aux oracles. Le résultat de ce système est l'existence de toute une série de textes prophétiques néo-assyriens, qui sont les témoins de l'intervention divine pour régler l'histoire et l'ordre humain (*SAA IX*). L'objectif de ces prophéties était celui de légitimer le présent et d'éliminer les inquiétudes sur le futur. Les prophéties ont été sensibles surtout aux préoccupations de la royauté. En général, il s'agit des questions posées à Šamaš, le dieu-soleil, à fin d'obtenir de lui une réponse positive ou négative à travers l'observation du foie d'un animal sacrifié à cet effet. Des questions de grande importance pour l'empire, comme par exemple la nomination du successeur au trône ou la sûreté du roi ou du prince héritier, ont été posées à la divinité. Voici un exemple :

« Šamaš, great lord, give me a firm positive answer to what I am asking you ! Should Assarhaddon, king of Assyria, strive and plan ? Should he enter his son (DUMU)¹⁵, Sin-nadin-apli, whose name is written in this papyrus and placed before your great divinity, into the Succession Palace ? Is it pleasing to your great divinity ? Is it acceptable to your great divinity ? Does your great divinity know it ? » (*SAA IV*, 149).

Dans le système de succession assyrien l'héritier au trône n'était pas toujours l'aîné, parce qu'il n'existait aucune loi à ce sujet. En fait, en 683 av. J.-C., Assarhaddon, qui n'était pas l'aîné de Sennacherib, sera élu comme successeur par son père, le roi d'Assyrie, suivant les ordres d'Aššur, Sin, Šamaš, Bel, Nabû, Nergal, Ištar de Ninive et Ištar d'Arbèles. Pour ratifier sa décision, le roi va consulter aux dieux Šamaš et Adad lesquels lui envoient une réponse affirmative : « Assarhaddon est ton successeur (= *tēnû(m)* en assyrien¹⁶, c'est-à-dire, substitut) » (*Ash.*, 40). Mais l'élection n'était pas définitive. Le roi pouvait modifier sa décision, bien par désire exprès ou bien pour cause de décès du fils élu. C'est le cas de Sennacherib qui, avant de présenter Assarhaddon, le plus jeune des quatre fils, comme le prince héritier, avait nommé héritier au trône à Aššur-nadin-šumi et Arda-Mullisu (Fales 2001, 52). Ces modifications dans la procédure de succession furent à l'origine de plusieurs révoltes et de problèmes internes¹⁷.

Pour éviter les conflits internes qui menaçaient la stabilité de l'empire néo-assyrien, le roi faisait ratifier sa décision à travers un serment de fidélité au successeur désigné, appelé *adû* en assyrien¹⁸. La famille royale, les hauts dignitaires et le « peuple

¹⁵ *māru(m)* en accadien.

¹⁶ *CDA*, 404, s.v. *tēnû(m)* : « substitute ».

¹⁷ Sur les problèmes entre Assarhaddon et ses frères et l'assassinat de Sennacherib voir Caramelo 2002, 222-232.

¹⁸ *CDA*, 5, s.v. *adû I*.



a



b

Fig.4 a:Relief de provenance inconnue. Prince héritier (Reade 1967).
b: Relief de Khorsabad, Sargon II (à droite) et le prince héritier.

d'Assyrie » étaient obligés à prêter serment. Le but était celui de prévenir les usurpations. Malgré tout, il y en eu quelques-unes, moins fréquentes toutefois qu'à Babylone. De la période du roi Assarhaddon nous connaissons un serment de fidélité, écrit pour assurer la figure d'Aššurbanipal en tant que prince héritier. Voici quelques fragments de ce long document : « This is the treaty which Assarhaddon, king of Assyria, has concluded with you, in the presence of the great gods of heaven and earth, on behalf of Aššurbanipal, the great crown prince designate (DUMU-MAN GAL šá É-UŠ-ti), son of Assarhaddon, king of Assyria, your lord, whom he has named and appointed to the crown-princeship (DUMU-MAN-u-te šá É-UŠ-ti). When Assarhaddon, king of Assyria, passes away, you will seat Aššurbanipal, the great crown prince designate (DUMU-MAN GAL šá É-UŠ-ti), upon the royal throne, and he will exercise the kingship and lordship of Assyria over you (...). You shall not depose him nor seat (nay) one of his brothers, elder or younger, on the throne of Assyria instead of him. You shall neither change nor alter the word of Assarhaddon, king of Assyria (...) » (SAA II, 6, 41-57).

Le prince héritier, élu et ratifié par les dieux et accepté par les hommes, était présenté en société au cours d'une cérémonie publique. À ce moment là, il était investi avec la tenue officielle de l'héritier, qui était semblable, mais pas identique, à celle du roi assyrien.

Grâce aux grands reliefs qui décoraient les murs des palais néo-assyriens on peut réaliser une approche de l'iconographie de la figure du prince héritier (Reade 1972, 93). Le roi Sargon II apparaît sur deux bas-reliefs trouvés à Dûr-Šarrukîn accompagné par un autre personnage masculin (fig. 4 : b). Dans les deux reliefs, le roi porte une tunique longue très ornée, couverte par un châle, et porte une épée et un bâton. Sur la tête on trouve les éléments les plus importants : la tiare ou couronne et la diadème qui pend sur le dos. Nous sommes devant les symboles de la royauté assyrienne. En face du roi, il y a un homme habillé d'une tunique longue, mais plus simple, la main sur la poignée de son épée et à la tête une diadème tout à fait identique à celle du roi Sargon II, mais dépourvu de la tiare. On peut observer aussi quelques différences dans les parures de tous les deux personnages. Les bracelets et les boucles d'oreille qui porte le roi sont ornés avec une décoration un peu plus complexe que ceux portés par l'homme situé en face.

Dans un autre relief de provenance inconnue, mais daté du règne de Sennacherib, apparaît un autre individu masculin (fig. 4 : a) qui porte un vêtement similaire et une diadème à la tête, mais pas de tiare (Reade 1967, 44).

Les salles du *Vorderasiatisches Museum* de Berlin conservent une stèle de basalte originaire de Sam'al, l'actuel site de Zincirli, en Turquie du sud, très intéressante pour notre étude (fig. 5). Le monument, qui est composé de trois images en relief, est une superbe synthèse du système de succession au trône des rois dits Sargonides (Matthiae 1998 : 125-129). Dans la face principale de la stèle il y a une grande représentation (3.22 cm d'hauteur) du roi Assarhaddon qui a été réalisée vers l'année 671 av. J.-C. pour commémorer sa victoire sur Taharqa, pharaon de la XXVe dynastie égyptienne (Jakob-Rost *et al.* 1992 : 180). Le pharaon est représenté comme prisonnier aux pieds du roi, bien sûr, en petites dimensions en suivant l'iconographie de l'époque. Le roi Assarhaddon porte sur la tête la tiare et une diadème qui pend sur le dos.



Fig. 5 Stèle du roi Assarhaddon, Sam'al (Matthiae, 1998).

Sur sa main gauche soutient le sceptre ou bâton. Il s'agit, en effet, des mêmes symboles portés par le roi Sargon II dans les reliefs de Dûr-Šarrukîn décrits ci-dessus.

À chaque côté de la stèle il y a un homme représenté à une échelle qui est à peu près la moitié de celle du roi. L'homme sculpté au côté droit porte sur la tête le même type de diadème que le souverain Assarhaddon. Celui placé à gauche, qui est habillé à la mode babylonienne, porte une diadème d'un type tout à fait différent. Il s'agit sans doute des fils du roi Assarhaddon : à droite, Aššurbanipal, le successeur au trône d'Assyrie et, à gauche, Šamaš-šum-ukîn, le prince placé à Babylone.

Toutes ces représentations peuvent se relier à une description de la cérémonie du couronnement de l'héritier comme roi d'Assyrie ; celle-ci était réalisée dans le temple du dieu Aššur (appelé Ekur, la « maison de la montagne ») à la ville d'Aššur, c'est-à-dire, dans la première capitale de l'empire assyrien. La cérémonie, qui était d'une grande simplicité, avait lieu après la mort et les funérailles du roi (Müller 1937).

« It should be brought the Aššur's crown and Ninlil's weapons », qui sont déposés devant la divinité (*MVAG*, XLI ; Frankfort 2001, 268). On peut pas oublier que le dieu Aššur était le dépositaire de la royauté en Assyrie. En fait, Aššurbanipal se présente dans les textes comme le fils d'Aššur (*Asb.* 3) ou le favorite de la déesse Ištar d'Arbèles (*SAA* III, 3, 8-12). Son propre nom est aussi significatif : *Aššur-ban-apli*, c'est-à-dire « Aššur est le créateur du fils héritier » (Villard 2001 : 102). Assarhaddon, une fois choisi par Sennacherib comme prince héritier en 683 av. J.-C., a reçu un nouveau nom plus conforme à son destin, *Aššur-etel-ilāni-mukîn-apli* (= « Aššur, souverain des dieux, est celui qui établit l'héritier »).

Le prêtre portait la couronne et le sceptre dans des coussins jusqu'au roi et pendant la cérémonie il disait : « The diadem on your head – should be placed over you for one hundred years by Aššur and Ninlil, the owners of your diadem... With your straight sceptre enlarge your territory. That Aššur concedes you with a fast satisfaction, justice and peace » (*MVAG*, XLI ; Frankfort 2001, 268). Dans un autre texte sur les prophéties du prince Aššurbanipal on parle de l'acte de ceindre la diadème (*pitūtu rakāsu* en assyrien)¹⁹ : « The prophetess Mullissu-kabtat (has said) : (...) [I will look af]ter you in the Palace of Succession ; [your father] shall gird the diadem [...] » (*SAA* IX, 7).

À la lumière de ces données, il est évident que la diadème, une bande étroite ceinte à la tête qui pend sur le dos, était le symbole physique le plus important de la dignité royale dans le monde assyrien. Celle-ci était, par conséquent, un emblème réservé au roi et à son successeur, une fois nommé officiellement héritier. La diadème symbolisait l'investiture du prince héritier avec la dignité et l'autorité royales. Néanmoins, la tiare ou couronne (en forme de tronc de cône) était l'emblème utilisé pour établir la différence entre le roi et son successeur au trône de l'empire, parce qu'elle était le symbole de la royauté complète.

À notre avis, le personnage qui apparaît représenté à côté du roi dans les reliefs étudiés serait le successeur au trône, dans le cas de Khorsabad, il s'agirait du roi Sennacherib. On retrouvera cette symbolique quelques siècles plus tard, dans la période hellénistique. Il s'agit d'un superbe exemple de l'influence que l'Orient a exercé sur l'attirail de la monarchie hellénistique. Néanmoins, dans ce dernier système royal la diadème était un symbole du roi et du corégnant, mais pas de l'héritier.

Après avoir reçu la reconnaissance du peuple assyrien à travers le serment de fidélité (*adû*), l'héritier entrait dans la « maison de succession », le *bīt ridûti*. Dans le mois de Nisan (mars/avril)²⁰ de 683 av. J.-C., avec l'accord des divinités d'Assyrie, Assarhaddon s'installait dans le « palais de succession », le lieu des destins royaux (Parpola 1997 ; Frankfort 2001, 265). Le texte dit « Cilindre Rassam » nous informe sur l'entrée d'Aššurbanipal dans le *bīt ridûti* où Sennacherib a vécu en tant que prince héritier (*ARAB* II, 289). Cette étape est donc la clé du processus de succession de la monarchie assyrienne, car l'entrée dans sa nouvelle résidence symbolisait le début

¹⁹ *CDA*, 276, s.v. *pitūtu*.

²⁰ Le mois de Nisan était considéré par les assyriens le début de l'année, commémoré par la fête du Nouvel An. Il s'agit d'une période de rénovation favorable à la célébration d'actes d'importance politique, comme l'entrée de l'héritier à la « maison de succession ».

de la préparation du « prince » dans le métier royal. L'héritier qui habitait le *bīt ridūti* portait le titre de *mār šarri(m)* « fils du roi » ou *mār šarri ša É UŠ-te* «le fils du roi de la maison de succession », et pas celui de *šarru(m)*, car ce dernier titre était réservé à son père, le roi (*Asb.*, 3).

Dans le *bīt ridūti*, l'héritier commençait sa formation accompagné par son cortège et peut être de son épouse²¹. Ici le prince assumait peu à peu certaines responsabilités dans l'administration de l'empire, entendues comme voie de préparation en tant que futur roi. L'éducation donnée à un prince assyrien comprenait trois aspects : l'acquisition des savoirs de l'érudition, l'entraînement aux arts martiaux et l'initiation à la pratique du bon gouvernement (Villard 1997). Dans ces domaines il était instruit par des experts qui lui sont assignés au moment de l'entrée dans la « maison de succession ». Il faisait là l'apprentissage de « l'étiquette royale ». De ce fait, certains lettrés reçurent la charge d'instruire Aššurbanipal, après son installation officielle dans le *bīt ridūti*. On connaît les noms de deux de ses précepteurs : Balasî et Kēnî. La nomination de Balasî comme maître du prince date de 671 av. J.-C. : « To whom indeed has the king done such a favour as to me whom you have appointed to the service of the of the crown prince, to be his master (and) to teach him ? » (*LAS*, 34). Dans une tablette lexicale apparaît un certain Kēnî, un personnage qui possède le statut de scribe du prince héritier Aššurbanipal (*AOAT* 2, 345).

Le récit le plus détaillé sur la formation du prince héritier provient d'une inscription rédigée au cours de la première année du règne d'Aššurbanipal, en 668 av. J.-C. (*LAS*, 32). L'étude des disciplines intellectuelles est présentée par le texte de la manière suivante : « J'ai étudié la technique du sage Adapa, la tradition secrète cachée, tout l'art du scribe. J'ai l'expérience des signes ominaux du ciel et de la terre, j'en discute dans l'assemblée des maîtres en érudition. Je débats de (l'ouvrage) « Si le foie est le reflet du ciel » avec des devins experts. Je peux résoudre les réciproques et produits les plus complexes qui n'ont pas de solution. J'ai lu une composition sophistiquée, dont la version sumérienne est obscure et la version akkadienne difficile à interpréter. J'ai examiné des inscriptions sur pierre d'avant le Déluge (...) » (*Asb.*, K3050 + K2694 ; Villard 1997, 137).

D'après cette liste, Aššurbanipal prétend avoir dépassé le stade de l'initiation intellectuelle. On retrouve, exprimé en termes poétiques et savants, ce qui constituait les principales disciplines de l'érudition mésopotamienne (l'exorcisme, l'art scribal, les mathématiques, la paléographie, etc.). Son antécédent au trône d'Assyrie, le roi Assarhaddon, affirmait connaître le savoir de l'érudition dans un texte rédigé à la période où il était prince héritier (*Ash.*, 68). Mais, il faut se garder d'exagérer l'importance du thème du roi lettré dans la propagande royale. En fait, ce motif est absent des reliefs des palais néo-assyriens, qui ont été élaborés suivant l'idéologie de la monarchie.

La formation intellectuelle des princes, qui est peut-être une nouveauté de l'époque des Sargonides, était complétée par le développement des qualités physiques et

²¹ Dans une lettre d'Assarhaddon relative au choix d'Aššurbanipal comme l'héritier au trône, daté en 672 av. J.-C., il y a une possible allusion au mariage du prince (*LAS*, 129).

l'apprentissage des armes. Cette instruction était indispensable dans un état militariste comme l'assyrien. Le texte d'Aššurbanipal se poursuivait ainsi :

« Voici ce que je faisais tous les jours avec un compagnon choisi. Je galopais sur des chevaux de race et montais des pur-sang impétueux. Maniant l'arc complexe, je faisais voler la flèche, comme il sied à un héros. Je projetais des lances vibrantes comme si c'étaient des dards (...). Je suis expert dans le meilleur savoir technique de tout l'ensemble des spécialistes» (*Asb.*, K3050 + K2694 ; Villard 1997, 139).

Dans une inscription ultérieure du même roi, dite « Prisme du Louvre » (*AsbF* ; Aynard 1957, 30), on peut lire : « J'ai appris à tirer l'arc, à monter à cheval, à tenir les rênes d'un char. Aucun roi parmi les humains, aucun lin parmi les bêtes sauvages n'a pu grandir devant mon arc. Je connais la pratique du combat et de la bataille, j'ai été instruit (dans l'art) des formations de combats et de la mêlée » (*Asb.*, K3050 + K2694, Villard 1997, 140). En provenance des salles du palais nord ou « maison de succession » de Ninive, nous connaissons divers reliefs où le prince héritier (distingué par la diadème, mais dépourvue de la tiare royale) participe dans des scènes consacrées à la chasse du lion (Matthiae 1998, 128 et 141).

Après la formation intellectuelle et en l'art de la guerre, le prince débutait son apprentissage au métier de roi : « En même temps, j'apprenais [Aššurbanipal] ce qui convient à un souverain, je comportais en permanence comme il sied à un roi. Je me tenais devant le roi qui m'a engendré, je donnais régulièrement des instructions aux Grands. Sans moi, aucun préfet ne recevait de poste en mon absence. Le père qui m'a engendré contemplait l'héroïsme que les grands dieux m'avaient donné en destin. Selon l'ordre des grands dieux, il conçut un grand amour pour moi dans l'assemblée de mes nombreux frères [aîn]és » (*Asb.*, K3050 + K2694 ; Villard 1997, 140).

L'activité politique de Sennacherib en tant que prince héritier est bien connue grâce à une série de lettres dirigées à son père, le roi Sargon II. Les tâches développées par le prince étaient celles de contrôler la sûreté dans la frontière nord de l'empire, où le royaume d'Urartu était une menace constante ; il s'occupait d'assurer l'arrivée des tributs des peuples vassaux ; il envoyait aussi des rapports au roi sur la situation dans les provinces ; etc. (*SAA* I, 29-40). L'impression générale obtenue après lecture de ces lettres est que le prince Sennacherib avait une grande responsabilité en tant que superviseur des intérêts royaux.

Pour mener à bien les affaires d'État, ainsi que sa formation, le futur roi avait le support de toute une cour à son service : fonctionnaires, préfets, soldats, hérauts, eunuques, scribes, etc. (*SAA* VI, 86 ; VII, 4 et 148 ; XI, 132 ; XV 236).

En synthèse, il est évident que le *bīt ridūti* a eu un rôle très important dans le processus de succession de la royauté néo-assyrienne. On connaît bien ce système pour les Sargonides, une période qui fait référence aux derniers souverains du royaume assyrien. Les règnes de Sennacherib (704-681 av. J.-C.), Assarhaddon (680-669) et Aššurbanipal (668-627) nous ont laissé des témoins très utiles pour reconstruire le modèle de succession au trône. À cette époque, il y aura un prince héritier pour le trône de Babylone et un successeur du roi qui hériterait tout l'empire assyrien²².

²² Le royaume de Babylone, conquis à la fin du règne de Tiglath-phalazar III (745-727 av. J.-C.), ne fut jamais transformé en province, en raison du prestige du pays et pour se gagner le support des élites

Sennacherib ou *Sîn-ahhê-erība* avait déjà une solide expérience du pouvoir lorsqu'il devint roi de l'empire assyrien à la mort de son père Sargon II sur le champ de bataille en 705 av. J.-C. Bien qu'il ne fût pas le fils aîné, il a exercé dès le *bīt ridūti* la tâche d'héritier dès l'avènement de Sargon. Quelques lettres de cette période (SAA I, 29-40) montraient qu'il exerçait une sorte de régence lorsque le roi était absent. Sennacherib s'occupait surtout des rapports avec les gouverneurs des provinces de l'empire. Le choix de son propre successeur a été un processus difficile. En 698 av. J.-C. le roi nomma à Arda-Mullisu comme héritier au trône d'Assyrie. Cependant, en 683 av. J.-C. il change sa décision initiale en désignant à Assarhaddon, son plus jeune fils, comme prince héritier. Assarhaddon ou *Aššur-aha-iddina* arrive au trône assyrien dans des conditions dramatiques. Arda-Mullisu, spolié de son statut d'héritier, et ses frères aînés se révoltèrent et assassinèrent Sennacherib l'année 681 av. J.-C. Malgré tout, deux mois après Assarhaddon se fait couronner roi à Aššur en suivant la tradition.

Assarhaddon avait choisi entre ses neuf fils à Sîn-nadîn-apli pour lui succéder en Assyrie. Mais il est mort assez vite. Le nouvel choix échet sur Aššurbanipal ou *Aššurban-apli*, c'est-à-dire « Aššur est le créateur du fils héritier » (Villard 2001). Il s'agit d'un nom qui, sans doute, l'a été donné au moment de sa nomination comme prince héritier en 672 av. J.-C. Quelques mois après, les notables assyriens et les vassaux furent convoqués à la ville de Kalhu pour s'engager par serment sur le traité de succession d'Assarhaddon. Il accéda au trône à la fin de l'an 669 av. J.-C., après la mort de son père. On ignore quelles décisions avaient prises Aššurbanipal pour sa succession.

L'importance acquise par l'institution du *bīt ridūti* va continuer après la chute de l'empire assyrien vers 612 av. J.-C. En fait, dans la Babylone chaldéenne, surtout sous les règnes de Neriglissar et Nabonide, l'existence du *bīt ridūti* est bien attestée comme domaine du prince héritier, sous la forme *bīt mār šarri* (Joannès et Lemaire 1996, 53 ; MacGinnis 1994, 198). Cet usage va se prolonger pendant la domination des perses achéménides. L'ancienne expression assyrienne *bīt ridūti*, encore utilisée sous le règne de Darius I (521-486 av. J.-C.), a laissé place un siècle plus tard au terme iranien *bīt umas(u)pitrū* (Stolper 1985, 59)²³.

BIBLIOGRAPHIE

- AYNARD, J.M. 1957, *Le prisme du Louvre AO 19939*, Paris.
 BATTINI, L. 1998, "Les portes urbaines de la capitale de Sargon II", in J. Prosecky (ed.), *Intellectual Life of the Ancient Near East*, Prague, 41-55.
 BATTINI, L. - VILLARD, P. 2001, "Dûr-Šarrukîn", in F. Joannès (dir.) *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, 248-251.
 BLACK, J. et al. 2000, *A Concise Dictionary of Akkadian*, Wiesbaden.
 BORGER, R. 1956, *Die Inschriften Asarhaddons König von Assyrien*, Graz.

locales. Les Sargonides prennent la solution de la double couronne. Des princes de la famille royale furent installés comme rois de Babylone. Le problème babylonien fut ainsi lié à celui de la succession au trône de l'empire assyrien.

²³ Voir dans ce volume la contribution du professeur Manel García.

- CARAMELO, F. 2002, *A linguagem profética na Mesopotâmia (Mari e Assíria)*, Cascáis.
- FALES, F.M. 2001, *L'impero assiro. Storia e amministrazione (IX-VII secolo a.C.)*, Roma-Bari.
- FALES, M.F. – POSTGATE, J.N. 1992, *Imperial Administrative Records I*, SAA VII, Helsinki.
- FALES, M.F. – POSTGATE, J.N. 1995, *Imperial Administrative Records II*, SAA XI, Helsinki.
- FONTAN, E. (dir.) 1993, *De Khorsabad à Paris. La découverte des Assyriens*, Paris.
- FRANKFORT, H. 1996, *Arte y arquitectura del Oriente antiguo*, Madrid (1ère édition 1954).
- FRANKFORT, H. 2001, *Reyes y dioses*, Madrid (1ère édition 1948).
- FUCHS, A. – PARPOLA, S. 2001, *The Correspondence of Sargon II, part III*, SAA XV, Helsinki.
- GELB, I. et al. 1956ss, *The Assyrian Dictionary of the University of Chicago*, Chicago.
- HUOT J.L. et al. 1990, *Naissance des cités*, Paris.
- JACOB-ROST, L. et al. 1992, *Das Vorderasiatische Museum*, Berlin.
- JOANNÈS, F. (dir.) 2001, *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris.
- JOANNÈS, F. – LEMAIRE, A. 1996, “Contrats babyloniens d'époque achéménide du Bit-abî râm avec une épigraphie araméenne”, *RA* 90, 41-56.
- KWASMAN, TH. – PARPOLA, S. 1991, *Legal Transactions of the Royal Court of Niniveh*, SAA VI, Helsinki.
- LACKENBACHER, S. 1982, *Le roi bâtisseur. Les récits de construction assyriens des origines à Teglathphalasar III*, Paris.
- LACKENBACHER, S. 1990, *Le palais sans rival. Le récit de construction en Assyrie*, Paris.
- LARSEN, M.T. 2001, *La conquête de l'Assyrie, 1840-1860*, Paris.
- LUCKENBILL, D.D. 1968, *Ancient Records of Assyria and Babylonia II*, New York.
- MACGINNIS, J. 1994, “The Royal Establishment at Sippar in the 6th Century BC”, *ZA* 84, 198-215.
- MATTHIAE, P. 1996a, *L'arte degli assiri*, Roma-Bari.
- MATTHIAE, P. 1996b, *La storia dell'arte dell'Oriente Antico. I grandi imperi, 1000-330 a.C.*, Milano.
- MATTHIAE, P. 1998, *Ninive*, Milano.
- MARGUERON, J.C. 1995, “Le palais de Sargon”, in A. Caubet (ed.), *Khorsabad, le palais de Sargon II, roi d'Assyrie*, Paris, 181-212.
- MARGUERON, J.C. 2001, “Aux origines du plan de Babyblone”, in C. Breniquet et Ch. Kepinski (eds.), *Études mésopotamiennes. Recueil de textes offert à Jean-Louis Huot*, Paris, 341-345.
- MARGUERON, J.C. 2003, *Les mésopotamiens*, Paris.
- MOORTGAT, A. 1969, *The Art of Ancient Mesopotamia*, London.
- MÜLLER, K.F. 1937, “Das assyrische Ritual”, *Mitteilungen der Vorderasiatisch-Ägyptischen Gesellschaft* XLI, 3.
- PARPOLA, S. 1983, *Letters from Assyrian Scholars to the Kings Esarhaddon and Assurbanipal*, Neukirchen-Vluyn.
- PARPOLA, S. 1987, *The Correspondance of Sargon II*, SAA I, Helsinki.
- PARPOLA, S. 1997, *Assyrian Prophecies*, SAA IX, Helsinki.
- PARPOLA, S. – WATANABE, K. 1988, *Neo-assyrian Treaties and Loyalty Oaths*, SAA II, Helsinki.
- READE, J. 1967, “Two Slabs from Sennacherib's Palace”, *Iraq* 29, 42-48.
- READE, J. 1972, “The Neo-assyrian Court and Army: Evidence from the Sculptures”, *Iraq* 34, 87-112.
- SOLLBERGER, E. – KUPPER, J.R. 1971, *Inscriptions royales sumériennes et akkadiennes*, Paris.
- STARR, I. 1990, *Queries to the Sungod*, SAA IV, Helsinki.

- STOLPER, M.W. 1985, *Entrepreneurs and Empire. Murashû Archive, the Murashû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Istanbul.
- STRECK, M. 1916, *Assurbanipal und die letzten assyrischen Könige bis zum Untergang Niniveh's I-III*, Leipzig.
- VAN DE MIEROOP, M. 1999, *The Ancient Mesopotamian City*, Oxford.
- VON SODEN, W. 1972-85, *Akkadisches Handwörterbuch*, Wiesbaden.
- VILLARD, P. 1997, "L'éducation d'Assurbanipal", *Ktema* 22, 135-149.
- VILLARD, P. 2001, "Assurbanipal", in Joannès, F. (dir.) 2001, *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, 102-105.